PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Caroline MULLER, M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Luc RIEFFEL - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Absents excusés et non représentés : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : M. Jean-Baptiste IDZCAK à Mme Priscille BAKAJ
M. Benoît RINGENBACH à Mme Aurélie LHOMMÉ
M. Christophe SIX à Mme Caroline MULLER

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2022
3. Eclairage Public : Signature d'une convention de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie permettant l'obtention d'une prime dans le cadre de la réalisation du Marché Public Global de Performance
4. Travaux : Ecole Maternelle et Mairie – Dossier d'appel à projets du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale »
5. S.E.A. : Travaux – Remplacement des portes des réservoirs
6. Chasse - Lot 2 : Nomination d'un garde-chasse
7. Personnel communal
   7.1. Création d'un emploi temporaire d'ATSEM à pouvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité
   7.2. Création d'un poste Adjoint d'animation
8. Divers
   8.1. Informations et communications

1. Désignation du secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation des procès-verbaux, dans les termes identiques pour les communes (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **nomme** Madame Caroline MULLER secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2022

Le procès-verbal du 19 mai 2022, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

3. Eclairage Public : Signature d'une convention de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie permettant l'obtention d'une prime dans le cadre de la réalisation du Marché Public Global de Performance

La Commune de BRUEBACH a réalisé un Marché Public Global de Performance Energétique associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes, pour une durée de 9 ans.
Ce Marché Public Global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques.
Il autorise Monsieur le Maire, à solliciter les primes au titre du gisement des Certificats d'Economie d'Energie par le biais du Délégataire CertiNergy.

Le **Conseil Municipal** ayant délibéré,

- **émet** un avis favorable sur ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document portant sur ce dossier de demande des différentes subventions.

4. Travaux : Ecole Maternelle et Mairie – Dossier d'appel à projets du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale »

Madame Caroline MULLER, Adjoint, explique que m2A a mis en place, par délibération du conseil d'agglomération, le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale afin de soutenir les communes dans la réalisation de certains de leurs projets.

Il est proposé au conseil municipal de remplacer les fenêtres de l'école maternelle et de la mairie pour bénéficier du soutien de m2A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux de remplacement des fenêtres de l'école maternelle et de la mairie,
- **sollicite** m2A pour l'attribution de la subvention « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » pour les travaux de remplacement des fenêtres de l'école maternelle et de la mairie,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

5. S.E.A. : Travaux – Remplacement des portes des réservoirs

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise FLECK BEYER SECURITE pour le remplacement des portes des réservoirs d'un coût de 10 000,- € H.T.

Après en avoir discuté, **le Conseil Municipal, approuve** à l'unanimité le devis de l'entreprise FLECK BEYER SECURITE pour un coût H.T. 10 000,- €.

6. Chasse - Lot 2 : Nomination d'un garde-chasse

Monsieur le Maire indique que par courrier du 25 juin 2022, Monsieur Fabbio SERANGELI, Président de l'Association de Chasse de l'Altenberg, locataire du lot 2 de la chasse communale, sollicite le Conseil Municipal pour un avis relatif à la nomination de :

- Monsieur SINCK Philippe, né le 04.03.1977 à Mulhouse, demeurant 2 Impasse des Jardins 68440 DIETWILLER,

en qualité de garde-chasse.

Par courrier du 19 juillet 2022, la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin, également saisie du dossier, a donné un avis favorable à condition que Monsieur SINCK Philippe ne soit ni associé, ni partenaire ni permissionnaire de l'Association de Chasse de l'Altenberg et que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **émet un avis favorable** quant à la nomination de Monsieur SINCK Philippe en tant que garde-chasse du lot de chasse n°2.

7. Personnel communal

7.1. Création d'un emploi temporaire d'ATSEM à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant du grade ATSEM à raison d'une durée hebdomadaire de service de 34 heures (soit 34/35èmes), en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de créé un emploi temporaire d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant du grade ATSEM, à raison d'une durée hebdomadaire de service 34 heures (soit 34/35èmes), pour une durée de 7 semaines, soit du 31/08/2022 jusqu'au 14/10/2022 à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité,
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

7.2. Création d'un poste d'adjoint d'animation

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'Adjoint d'Animation relevant du grade d'Adjoint d'animation à raison d'une durée hebdomadaire de service annualisé de 28 heures (soit 28/35èmes) ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de créer un emploi permanent d'Adjoint d'Animation relevant du grade d'Adjoint d'Animation, à raison d'une durée hebdomadaire de service annualisé de 28 heures (soit 28/35èmes), à compter du 17/10/2022,
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,
- **charge** Monsieur le Maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

8. Divers

8.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire :
  - ✓ Article Sécheresse : remercie à Mme Brigitte ESTERMANN pour son bel article.
  - ✓ COPIL - Aménagement centre bourg : la commission se réunira le 13 septembre prochain à 18h45.
  - ✓ Destination automobile : passage ce dimanche 11 septembre par Bruebach vers 11h45 et vers 14h30.
  - ✓ Trottoir rue de Zillisheim : les agents techniques sont intervenus jeudi pour nettoyer et couper les rejets d'acacias et rendre le trottoir aux usagers.
  - ✓ Salle polyvalente : les travaux sont terminés. Un remerciement à Rachel et Catherine qui ont nettoyé et remis la cuisine en ordre.
  - ✓ Entretien des trottoirs : il est regrettable de constater que les administrés n'entretiennent pas leur trottoir. Afin d'y remédier un arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs sera pris et un article paraîtra dans le prochain Bruebach Info.
  - ✓ Feux d'artifice : à la suite de l'incident du 14 août dernier, il est décidé de modifier l'arrêté permanent du maire comme suit : Les feux d'artifice sont exclusivement autorisés les 13 juillet et 31 décembre avant 23 heures, sous réserve d'en informer la Mairie.

- Monsieur Daniel BING :
  - ✓ Aire de jeux rue de Rixheim : il sera mis en place début octobre.
  - ✓ Débroussaillage : Brunstatt va intervenir courant septembre.
  - ✓ Harmonie-Fanfare : la Fête d'Automne aura lieu le 23 octobre.

- Monsieur Luc RIEFFEL :
  - ✓ Rue des Prés : les mauvaises herbes débordent de plus en plus sur les enrobés et ses derniers se dégradent à cause de cela.

Les agents techniques interviendront dans la rue pour y remédier.

  - ✓ Kiosque à pizza : le propriétaire a-t-il été contacté pour une installation sur Bruebach ?

Monsieur le Maire lui a laissé plusieurs messages téléphoniques mais n'a jamais été recontacté.

- Madame Brigitte ESTERMANN s'interroge sur les travaux qui s'éternissent à l'entrée de la rue du Ziel et demandent si les ornières peuvent être refermées.

Monsieur Jean-Marc JUND rappelle que les moissons vont bientôt débutées et que cela va poser des problèmes pour le passage des engins.

L'entreprise SOBECA attend l'autorisation d'Enedis pour refermer la fouille.

- Monsieur Jean-Marc JUND :
  - ✓ Rue de Dietwiller : le trottoir est déjà en mauvais état au droit du numéro 5.
  - ✓ Rue de Landser : la visibilité est réduite à cause d'un résineux dans l'aménagement communal.

Les agents techniques interviendront pour y remédier et Monsieur SIX Christophe devra relancer Enedis pour que les travaux puissent se finir.

  - ✓ Rue de la Concorde, il s'interroge
    - sur l'accès de 4m qui a été créé en angle droit pour parcelle située au niveau de la propriété NOLLET.
    - sur le bornage qui a été réalisé et indique qu'il y a, à priori, un décalage avec les bornes mises à nu par l'entreprise TP HARTMANN. Un contrôle devrait être fait pour éviter tout problème de voisinage à l'avenir.

Monsieur le Maire va demander à Monsieur SIX Christophe de s'en charger.

  - ✓ Programme pluriannuel des travaux d'eau n'a toujours pas été établi pour m2A.

Monsieur le Maire va faire le point avec Monsieur SIX Christophe.

  - ✓ SIFAM : le rapport n'est toujours pas disponible.

Monsieur le Maire indique que le rapport est au secrétariat et demande qu'il soit transmis à tous les conseils par courriel.

  - ✓ SIVOM : le rapport est-il disponible ?

Monsieur le Maire va demander si le rapport est disponible.

  - ✓ Chemins ruraux : il regrette qu'il n'y ait plus d'entretien annuel des chemins ruraux ; Il indique que les Chemins d'Eschentzwiller et du Ziel sont dans un état déplorable et que le problème du Chemin de Landser n'a pas été résolu depuis l'année dernière.

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas de réponse de la Préfecture concernant la DETR.

  - ✓ Débroussaillage des chemins ruraux : il n'a pas été fait correctement et le lamier n'a pas été passé

Monsieur Daniel BING indique que Brunstatt va revenir et qu'il va contacter une entreprise pour le laminer.

Il souhaite que la commune achète un broyeur pour le tracteur communal ce qui permettra aux agents communaux d'intervenir au courant de l'année.

Monsieur Jean-Marc JUND lui précise que notre tracteur n'est pas adapté et qu'il est dommage d'investir dans une machine qui ne sera utilisée que 8 à 10 jours par an.

Il indique qu'il serait souhaitable d'acheter une pince crocodile pour déplacer les arbres qui tombent régulièrement sur les chemins.

- ✓ Célébration des mariages : il s'interroge sur la conformité réglementaire de la célébration des mariages dans le jardin de la mairie.

Monsieur le Maire indique que cela est règlementaire car les mariages sont célébrés dans l'enceinte de la mairie.

- Monsieur Aurélien MEROT :

- ✓ Terrain multisport et aire de jeux - rue de Landser : il souhaite savoir s'il y a des retours sur les demandes de subventions.

Madame Caroline MULLER indique que :

- nous avons reçu des réponses négatives pour les demandes de DSIL et m2A,
- le dossier sera étudié prochainement par la CeA.

- ✓ Eclairage public : en raison du contexte économique et des économies que la municipalité pourrait faire, serait-il envisageable d'éteindre les candélabres la nuit.

Les membres du conseil municipal décident, à partir du 1er octobre :

- de baisser l'intensité entre 22h00 et 23h00,
- d'éteindre les candélabres entre 23h00 et 5h00.

- ✓ Entretien des trottoirs : il déplore le manque d'entretien des trottoirs par les administrés.

Un arrêté permanent prescrivant l'entretien des trottoirs sera pris.

- ✓ Salle polyvalente : il demande que soit mis à disposition du matériel pour le nettoyage (éponge, serpillère et seau, ...) et si l'on peut mettre une plus grande poubelle du tri jaune.

Le nécessaire va être fait.

- Madame Caroline MULLER remercie Monsieur Aurélien MEROT pour le calcul du gain énergétique du remplacement des fenêtres à l'école maternelle et la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 05.

Conseil Municipal du 8 septembre 2022

Liste des délibérations

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance
Mme Caroline MULLER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2022
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Eclairage Public : Signature d'une convention de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie permettant l'obtention d'une prime dans le cadre de la réalisation du Marché Public Global de Performance
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Travaux : Ecole Maternelle et Mairie – Dossier d'appel à projets du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale »
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. S.E.A. : Travaux – Remplacement des portes des réservoirs
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6. Chasse - Lot 2 : Nomination d'un garde-chasse
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7. Personnel communal
7.1. Création d'un emploi temporaire d'ATSEM à pouvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7.2. Création d'un poste Adjoint d'animation
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal est approuvé le 06 octobre 2022 par :

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER

Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

P.V. mis en ligne le 11 octobre 2022 sur le site internet de la Commune de Bruebach : **Bruebach.fr**